



VILLE DE
Millau
www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, à la Halle Viaduc,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle
GAZEL

Nombre de conseillers : **ETAIENT PRESENTS** : Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Thierry PEREZ-LAFONT, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOU, Maguelone GUIBERT, Lisa SUDRE, Sophie TARROUX, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER, Karine HAUMAITRE,

En exercice.....35
Présents.....28
Votants.....31

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame BACHELET
Délibération numéro :
2022/132
Budget principal de la
Commune : décision
modificative
budgétaire n° 2

ETAIENT EXCUSES : Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Frédéric LAUR, Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC

PROCURATIONS : Charlie MEDEIROS pouvoir à Thierry PEREZ-LAFONT, Fabrice COINTOT pouvoir à Jean-Pierre MAS, Alain NAYRAC pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS

Nota - La Maire certifie que cette délibération a été publiée sur le site de Ville le le 3 octobre 2022, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 22 septembre 2022
La Maire

Monsieur Valentin ARTAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.
Monsieur BILLAUD, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en ses articles L.1612-11, L.2311-5 et L.2313-1 ;

Vu l'arrêté du 09 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la délibération n°2021/236 du 20 décembre 2021 approuvant le budget primitif 2022 de la ville de Millau ;

Vu la délibération n°2022/040 du 07 avril 2022 approuvant la décision budgétaire modificative n°1 au Budget primitif 2022 ;

Considérant que la décision modificative n°1 au Budget primitif 2022 a intégré la reprise des résultats de l'exercice 2021 ainsi que l'inscription de crédits complémentaires rendus

nécessaire depuis le vote du budget dont l'évolution des prix de l'énergie, des carburants, de l'alimentation et du dégel du point d'indice de la rémunération du personnel ;

Considérant que la décision modificative n° 2 au Budget primitif 2022 procède à un ajustement de crédits en section de fonctionnement et d'investissement en répercussion, d'une part avec les notifications des dotations de l'Etat et des amendes de police ainsi que des transferts de crédits entre chapitres notamment et d'autre part avec l'inscription de crédits complémentaires ;

Considérant que les inscriptions budgétaires les plus significatives sont retracées dans les tableaux ci-dessous ;

Section de fonctionnement

<u>DEPENSES</u>	
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	157 638,00
SUBV D'EQUILIBRE BA RESTAURATION (notamment dégel du point d'indice de la rémunération)	30 300,00
CREDITS COMPLEMENTAIRES COMBUSTIBLES SUITE A AUGMENTATION DES TARIFS	4 057,00
CREDITS COMPLEMENTAIRES CHARGES MEDIATHEQUE	8 900,00
CREDIT POUR FOURNITURES ADMINISTRATIVES ESAT	2 500,00
CREDIT POUR LIGNE DE VIE ECOLE JH FABRE MISSION RECEPTION SYSTEME ASSURAGE	1 140,00
REGULARISATION FPIC SUITE A NOTIFICATION	-19 846,00

<u>RECETTES</u>	
TAXE ADDITIONNELLE DROIT DE MUTATION COMPLEMENT	108 298,00
COMPLEMENT DCTP SUITE A NOTIFICATION	31 859,00
COMPLEMENT DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE SUITE A NOTIFICATION	21 601,00
COMPLEMENT DOTATION FORFAITAIRE SUITE A NOTIFICATION	20 918,00
REGULARISATION FPIC SUITE A NOTIFICATION	7 013,00

Section d'investissement

<u>DEPENSES</u>	
FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTE DE COMMUNES PASSERELLE	100 000,00
TRANSFERT DE CREDITS ENTRE CHAPITRES 21 ET 23	1 050 000,00
MAISON DE SANTE PLACE MITTERRAND ACQ COQUE COMPLEMENT TVA	80 000,00
FRAIS D'ETUDES RESEAU DE CHALEUR BEAUREGARD	25 000,00
PASSAGE A LA NORME COMPTABLE M57	16 668,00
ASPIRE FEUILLES	10 788,00
CREDITS COMPLEMENTAIRE POUR MATERIEL ROULANT	12 254,00
COMPLEMENT DE CREDITS GTC ECOLES	8 000,00
REMPLACEMENT ORDINATEURS FIXES ET PORTABLES ECOLE E. SELLES SUITE A SINISTRE	4 500,00
CREDITS POUR COMPLEMENT DIAGNOSTIC 16 BD DE L'AYROLLE	3 781,00
CREDITS POUR MISE EN PLACE LIGNE DE VIE SUR TOIT TERRASSE ECOLE JH FABRE	2 750,00

<u>RECETTES</u>	
VIREMENT SECTION FONCT.	157 638,00
PRODUIT DE CESSION D'IMMOBILISATION	23 042,00
AMENDE DE POLICE	65 561,00
SUBVENTION ADEME RESEAU DE CHALEUR BEAUREGARD	17 500,00

Section de fonctionnement – Dépenses et recettes

N°	LIBELLE	POUR MEMOIRE BP	DM2	
			PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
	DEPENSES	30 821 616,98	189 689,00	189 689,00
002	Excédent ou déficit reporté			
O11	Charges à caractère général	5 787 596,00	31 587,00	31 587,00
O12	Charges de personnel	15 413 095,00	-10 000,00	-10 000,00
O14	Atténuation de produits	185 500,00	-19 846,00	-19 846,00
O22	Dépenses imprévues	6 213,61		0,00
O23	Virement à la section d'investissement	2 813 967,27	157 638,00	157 638,00
O42	Op. D'ordre de transferts entre sections	985 602,00		
65	Autres charges de gestion courante	4 428 518,00	378 719,65	378 719,65
66	Charges financières	756 000,00	-4 990,00	-4 990,00
67	Charges exceptionnelles	445 125,10	-343 419,65	-343 419,65
739	Reversement et restitutions sur impôts et taxes			
	RECETTES	30 821 616,98	189 689,00	189 689,00
O13	Atténuations de charges	181 700,00		0,00
O42	Op. D'ordre de transferts entre sections	233 478,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués Prestations de services	1 338 552,00		0,00
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes	22 201 662,00	115 311,00	115 311,00
74	Dotations, subventions et participations	4 791 525,03	74 378,00	74 378,00
75	Autres produits de gestion courante	481 240,05		0,00
76	Produits financiers	6 450,00		
77	Produits exceptionnels	73 900,00		
79	Transferts de charges			
OO2	EXCEDENT REPORTE	1 513 109,90		0,00

Section d'investissement – Dépenses

N°	LIBELLE	POUR MEMOIRE BP	DM2	
			PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
	DEPENSES	15 610 271,95	263 741,00	263 741,00
	Dépenses d'Équipement Non Individualisées	12 426 509,97	263 741,00	263 741,00
20	Immobilisations incorporelles	211 629,25	41 668,00	41 668,00
204	Subventions d'équipement versées	2 728 997,17	100 000,00	100 000,00
21	Immobilisation corporelles	5 943 708,39	1 172 073,00	1 172 073,00
22	Immobilisations mises en concession ou à dispo			
23	Immobilisations en cours	3 542 175,16	-1 050 000,00	-1 050 000,00
26	Participations et créances rattac. À des partic.			0,00
27	Autres immobilisations financières			
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
O2	Site Maladrerie			
19	Ilôt des Fondets			0,00
O8	Place du Mandarous			0,00
O9	Complexe Culturel Pegayrolles			
11	Hôtel Dieu			
12	Site Graufesenque			
15	Équipement bureautique et informatique			0,00
16	PAE Naulas			0,00
17	Ouverture voie Cres (er32)			0,00
18	Aménagement espace guibert			0,00
458	opérations sous mandats			0,00
45	Op. pour Compte de Tiers	899,98		
4541	Travaux effectués d'office pour compte de tiers	30 000,00		
	Dépenses des opérations Patrimoniales	30 899,98		
	Dépenses des opérations financières	2 919 384,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Réduction titre émis sur exercice antérieur PAE			
16	Emprunts et dettes assimilées	2 919 384,00		0,00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
OO1	Résultat reporté			0,00
O20	Dépenses imprévues	0,00		0,00
O40	op. D'ordre de transferts entre sections	233 478,00		0,00
O41	Opérations patrimoniales			0,00

Section d'investissement - recettes

	RECETTES	15 610 271,95	263 741,00	263 741,00
	Recettes d'Equipement Non Affectées	1 667 559,58	83 061,00	83 061,00
13	Subventions d'investissement	1 667 559,58	83 061,00	83 061,00
16	Emprunts et dettes assimilées			0,00
21	Immobilisations corporelles			0,00
23	Immobilisations en cours			0,00
	Recettes des Opérations d'Equipement	0,00	0,00	0,00
O2	Site Maladrerie			
19	Ilot des Fondets			0,00
O8	Place du Mandarous			0,00
.09	Complexe Culturel Pegayrolles			
14	Arche du pont lerouge			0,00
16	PAE De NAULAS			0,00
17	ouverture voie Cres (er32)			0,00
45	Op. pour Compte de Tiers	165 122,00		0,00
4542	Travaux effectués d'office pour compte de tiers	30 000,00		
	Recettes Sur Opérations Patrimoniales	0,00	0,00	0,00
	Recettes des opérations financières	13 747 590,37	180 680,00	180 680,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 695 315,42		0,00
13	Subventions en annuité			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées :	3 979 907,00		0,00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			0,00
001	Résultat d'investissement reporté	1 599 798,68		0,00
O21	Virement de la section de fonctionnement	2 813 967,27	157 638,00	157 638,00
O24	Produits des cessions	620 000,00	23 042,00	23 042,00
O40	op. D'ordre de transferts entre sections	985 602,00		0,00
O41	Opérations patrimoniales			0,00
27	Créances	53 000,00		0,00

Aussi, après avis de la Commission municipale des finances du 14 septembre 2022, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- 1- D'ADOPTER** la décision budgétaire modificative n° 2 du budget principal de la Commune.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois

et an susdits.

Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.